



Assemblée générale

Distr. générale
10 août 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011*

Titre VIII
Services communs d'appui

Chapitre 29 **Bureau des technologies de l'information** **et des communications**

(Programme 24 du cadre stratégique pour la période 2010-2011)**

Rectificatif

Tableau 29.4

Remplacer le tableau 29.4 par le tableau ci-après.

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 6 (A/64/6/Add.1)*.

** Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-troisième session, Supplément n° 6 (A/63/6/Rev.1)*. Le programme 24 a une nouvelle fois été révisé pour tenir compte des dispositions des résolutions 63/250 et 63/262 de l'Assemblée générale. Le cadre stratégique révisé du programme 24 (A/64/74) sera présenté au Comité du programme et de la coordination à sa quarante-neuvième session pour qu'il l'examine et fasse des recommandations à l'Assemblée générale.



Tableau 29.4

Ressources nécessaires, par composante et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1. Budget ordinaire

Composante	2006-2007 (dépenses effectives) ^a	2008-2009 (crédits ouverts) ^b	Augmentation		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2010-2011 (montant estimatif)
			Montant	Pour- centage			
A. Direction exécutive et administration	–	1 575,5	131,2	8,3	1 706,7	74,4	1 781,1
B. Programme de travail	–	71 753,6	(6 571,2)	(9,2)	65 182,4	3 311,0	68 493,4
C. Appui au programme	–	–	5 229,6	–	5 229,6	257,7	5 487,3
Total partiel	–	73 329,1	(1 210,4)	(1,7)	72 118,7	3 643,1	75 761,8

2. Fonds extrabudgétaires

	2006-2007 (dépenses effectives)	2008-2009 (montant estimatif)	2010-2011 (montant estimatif)
A. Direction exécutive et administration	–	–	–
B. Programme de travail	38 155,2	40 404,4	61 149,6
C. Appui au programme	–	–	–
Total partiel	38 155,2	40 404,4	61 149,6
Total [(1) + (2)]	38 155,2	113 733,5	136 911,4

^a Le Bureau des technologies de l'information et des communications ayant été créé à compter du 1^{er} janvier 2009, en application de la résolution 63/262 de l'Assemblée générale, aucune dépense n'a été enregistrée pour l'exercice 2006-2007. Les charges correspondantes étaient comptabilisées au chapitre 28D (Bureau des services centraux d'appui).

^b Le montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal approuvé par l'Assemblée générale au titre des activités liées aux technologies de l'information et des communications gérées par l'administration centrale dans le contexte du programme 24 est repris dans le présent chapitre du budget à des fins de comparaison uniquement.